

DELIBERATION N° 88/12-12 - AVENANT N° 1 à L'APPEL D'OFFRES du 9 MAI 1988/MAISON DES LOISIRS DU PLATEAU

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération du 9 Mai 1988 par laquelle le Conseil Municipal donnait son accord à Monsieur le Maire pour la signature des marchés concernant la construction de la Maison des Loisirs.

Le montant total des 14 lots de l'appel d'offres du 9 Mai 1988 s'élevait alors à 2 032 813, 17 F T.T.C.

A la réception définitive des travaux, il s'avère que le montant total des lots s'élève à 2 030 681, 72 F T.T.C., 8 lots devant faire l'objet d'un avenant : des modifications étant intervenues entre les devis estimatifs et les décomptes définitifs, selon le détail ci-dessous :

- Lot N° 1 Charpente gros-oeuvre	- 21 003, 65 F TTC
- Lot N° 2 Couverture bacs acier	+ 1 186, 00 F TTC
- Lot N° 6 Serrurerie Lorraine	+ 9 008, 26 F TTC
- Lot N° 7 Menuiserie bois	+ 2 301, 43 F TTC
- Lot N° 10 Peintures tentures	+ 8 560, 85 F TTC
- Lot N° 11 Revêtements sols	- 7 780, 52 F TTC
- Lot N° 12 Electricité	+ 1 624, 82 F TTC
- Lot N° 13 Chauffage	+ 3 971, 36 F TTC

soit une moins-value globale de

- 2 132, 45 F TTC

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :

- d'accepter les avenants présentés et d'autoriser Monsieur le Maire à les signer.